



Paieement et revaluation d une pension alimentaire

Par **sylvie**, le **29/09/2008** à **16:25**

bonjour

mon ex mari me verse une pension alimentaire de 100 euros pour ma fille de 15 ans . le probleme est que nos accords sont verbaux . il paye de tres mauvaise grace apres de nombreuses relances et souvent avec plusieurs mois de retard. j aimerais egalement faire reevaluer la pension a la hausse
aucune entente amiable n est possible
a qui m adresser ? dois je prendre un avocat?
merci de vos reponses
cordialement

Par **Marion2**, le **29/09/2008** à **23:10**

Vous allez voir un huissier rapidement avec l'original du jugement où il est mentionné le montant de la pension alimentaire et vous demande une saisie sur salaire.
Vous demandez à l'huissier d'indexer le montant de la pension. Les frais d'huissier seront à la charge de votre ex-époux

Cordialement

Par **Marion2**, le **29/09/2008** à **23:14**

Excusez moi, j'avais mal lu.

Je ne comprends pas lorsque vous dites que vos accords sont "verbaux".

Dans la mesure vous étiez mariés, il y a eu divorce et le JAF a statué sur une pension alimentaire.

Je vous réitère mes conseils, à savoir, avec l'original du jugement, aller voir un huissier pour effectuer une saisie sur salaire et ajustement de la pension alimentaire.

Cordialement